



Promesse d'embauche non tenue

Par **cathycath**, le **03/12/2009** à **10:02**

Bonjour,
Bonjour,
Je vous expose mon cas un peu complexe

Je suis titulaire de la fonction publique hospitalière il y a un an suite à mon déménagement à 75 km de mon lieu de travail je demande une disponibilité pour raisons personnelles car je ne trouvais pas d'hôpital pour me faire muter. Après 2 mois de recherche d'emploi je réussis à me faire embaucher en CDI dans une maison de retraite privée (de janvier 2009 à août 2009) en juillet 2009 un hôpital me contacte pour me faire muter et me demande donc de démissionner de mon CDI pour travailler chez eux avant toute chose je leur demande de me faire un courrier qui stipule une promesse d'embauche. Trois semaines après avoir commencé chez eux je me renseigne sur l'avancement de mon dossier de mutation une personne de la DRH me dit qu'il a été demandé dans l'hôpital où je travaillais auparavant. Un jour je suis contactée pour aller signer mon contrat. Quelle surprise lorsque je découvre qu'on me demande de signer un CDD de 6 mois avec un salaire de débutante alors que j'ai 10 ans de diplôme. Sur ce je refuse de signer le CDD et on me dit qu'il faut prendre rdv avec le directeur afin de reparler de mon contrat et de mon salaire. Entre temps je me renseigne sur mes droits auprès des syndicats.... Le jour où je vais donc rencontrer mon directeur il me fait comprendre que le fait que je me renseigne auprès des syndicats ne lui a pas plus... que le fait que l'on me propose une mutation était mis en doute car les membres de la DRH ne lui en ont pas parlé (c'était pendant les vacances estivales) et que les transmissions avaient dû être perdues.. je lui demande qu'il me rétablisse ma paye ce qu'il fait après lui avoir prouvé mon grade et échelon dans mon poste précédent. et il me propose un CDD de 2 mois au lieu de 6 une évaluation de mes compétences et ensuite il acceptera ma mutation ce que j'accepte. le premier CDD prend donc effet au 01/09/2009 et prend fin au 31/10/2009 mon évaluation est concluante et je reçois donc un courrier daté au 30/10/2009 disant que ma mutation prendra effet au 01/12/2009 et que je devais faire la demande auprès des HCL d'une demande de

mutation . Pour couvrir la période du 01/11/2009 au 30/11/2009 il me repropose un CDD d'un mois.

UNE semaine avant la fin de mon CDD le 23/11/2009 je suis convoquée et la DRH me stipule qu'après mon CDD je n'étais pas renouvelée et donc que ma mutation n'étais pas acceptée malgré la promesse faite pour manque de confiance envers ma DRH (chose dite mais non écrite)

Le résultat final est celui-ci:

-je me retrouve sans emploi, sans aucune ressource financière et avec une dépression liée à tout ça

- Je n'ai pas le droit au chômage car je suis en dispo de la fonction publique et je n'ai pas le droit non plus au RSA pour les mêmes raisons .

D'après vous ai je un recours auprès de la justice pour faire valoir mes droits je ne sais pas quoi faire car je n'ai pas les moyens de me payer un avocat.

Merci pour votre aide. Cathycath

Lire la suite